

Interview de Jacques F. Poos: les commissions du Parlement européen (Sanem, 16 avril 2004)

Source: Interview de Jacques F. Poos / JACQUES F. POOS, Étienne Deschamps, prise de vue : Alexandre Germain.- Sanem: CVCE [Prod.], 16.04.2004. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:02:33, Couleur, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_jacques_f_poos_les_commissions_du_parlement_europeen_sanem_16_avril_2004-fr-6085c67e-b293-444a-8151-8d2da2e56e27.html



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Interview de Jacques F. Poos: les commissions du Parlement européen (Sanem, 16 avril 2004)

[Étienne Deschamps] Vous nous parliez des commissions dont vous étiez membre. Là également, qui fixe ces commissions, leurs attributions, leur nombre? Est-ce que cela varie d'une législature à l'autre ou est-ce que c'est fixe? Il y a systématiquement une commission sur les questions des droits de l'homme, une commission en charge des questions environnementales? Comment cela s'organise-t-il d'une législature à l'autre?

[Jacques F. Poos] Le Parlement fixe délibérément le nombre des commissions et attribue les compétences. Il y a actuellement dix-neuf commissions avec un certain nombre de membres. Il y a des petites commissions et des commissions larges. La plus large, c'est la commission des Affaires étrangères qui a plus de membres que le Parlement luxembourgeois, pour ne donner qu'un exemple. Il y a des petites commissions qui ont moins de membres et il faut – ça c'est un travail fastidieux. Je me rappelle en 1999, mais il se répètera en juin de cette année parce qu'il y a des convoitises de certains pays d'occuper des postes dans cette commission-là et pas dans l'autre – et puis il faut un arbitrage qui sera exercé par les groupes politiques. Les groupes politiques qui ont dix-huit candidats pour siéger dans la commission des Affaires étrangères, alors qu'il n'y a que neuf places. Et bien, il faut qu'ils votent et qu'ils fassent un choix. Et puis il y a des suppléants, bien sûr, qui permettent de satisfaire un certain nombre d'intérêts légitimes. Chaque député dans une commission a un suppléant et ce suppléant peut assister à toutes les réunions et il peut aussi voter à la place d'un autre collègue, membre du groupe, qui est absent lors du vote. Donc, en tant que suppléant, on a pratiquement les mêmes droits qu'un député titulaire et on peut prendre la parole, on peut poser des questions. Donc, pratiquement, on peut doubler le nombre de membres d'un groupe; c'est toujours un titulaire et un suppléant.